

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DU 156-6°** - Secteur « Clichy Batignolles » (17e).- Approbation et signature du contrat de concession d'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles ».

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-1, L. 300-4, L. 300-5 et L. 300-5-2 ; L. 311-1, L. 311-5 ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « Clichy Batignolles » (17<sup>ème</sup>) ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles », signée entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 18 décembre 2007 ;

Vu les délibérations 2010 DF 10-DU 67 des 8 et 9 février 2010 et 2010 DF 4G-DU 6G portant création de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée « Paris Batignolles Aménagement » ayant vocation à aménager le quartier « Clichy Batignolles » (17<sup>ème</sup>) ;

Vu la délibération 2010 DU 254 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession signé le 18 décembre 2007 autorisant le transfert du contrat à la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » ;

Vu la délibération 2010 DU 255 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°2 au traité de concession signé le 18 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°1 audit traité de concession signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » le 6 octobre 2010 ;

Vu l'avenant n°2 audit traité de concession signé entre la Ville de Paris et la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » le 27 octobre 2007 ;

Vu le projet de délibération 2011 DU 156, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose :

1° d'approuver le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

2° d'approuver la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

3° d'approuver un nouveau dossier de réalisation de la ZAC ;

4° d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ;

5° d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement actuellement en vigueur portant résiliation dudit contrat et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit avenant ;

6° d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit contrat ;

7° d'autoriser la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » à déposer une demande de permis de démolir portant sur les parcelles CW30, CW34 et CW35 ;

Vu la délibération 2011 DU 156-1° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et pris en considération ledit dossier ainsi que les résultats de la mise à disposition ;

Vu la délibération 2011 DU 156-2° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-3° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-4° en date des 17 et 18 octobre 2011 par lequel le Conseil de Paris a approuvé le programme des équipements publics de la Zone d'aménagement concertée « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-5° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC « Clichy Batignolles », portant résiliation de ladite concession ;

Vu le jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 24 juin 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de concession d'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles », ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit contrat de concession d'aménagement avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement ».

Article 3 : La participation de la Ville de Paris au coût de l'opération est fixée à un montant de 306.237.000 € hors taxes, augmenté de la TVA au taux en vigueur, sous réserve de financement.

A cette participation s'ajoutent des acquisitions de volumes par la Ville de Paris auprès de l'aménageur pour un montant de 15.813.000 € hors taxes augmenté de la TVA au taux en vigueur.

Article 4 : Les acomptes seront imputés sur le chapitre 2764 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour un montant de 34.933.000 € HT sur la fonction 822 (DVD) et pour un montant de 271.304.000 € HT sur la fonction 824 (DU).

Lorsque les équipements auront été réalisés et remis dans le patrimoine de la Ville, la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21, du budget d'investissement de la Ville de Paris, pour un montant de 41.780.000 € TTC sur la fonction 822 et pour un montant de 324.479.000 € TTC sur la fonction 824, exercices 2011 à 2018.

La dépense correspondant aux acquisitions de volumes sera imputée au chapitre 21, du budget d'investissement de la Ville de Paris, sur la fonction 824.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville et publiée au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.